



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction des Finances et des Systèmes d'Information.

Pôle Finances

☎ 02 38 79 33 36

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le 05/05/2023

S²LOW

ID : 045-214502858-20230504-DECISION202348-AU

DECISION N°2023-48

Le Conseiller Départemental-Maire de Saint Jean de la Ruelle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Mai 2020 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision sur les matières précisément définies par ladite délibération,

Vu le budget primitif 2023 de la Ville de Saint Jean de la Ruelle, adopté le 19 décembre 2022,

DECIDE

Article 1 :

- de solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat, à hauteur de 215 688 euros, au titre de la Dotation Politique de la Ville, afin de financer l'implantation de deux city stades au sein des quartiers des 3 Fontaines et des Essarts, avenue Pierre Mendès France et rue des Essarts, à Saint Jean de la Ruelle. Cette demande de subvention représente 80% du projet. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
City Stade – Quartier des 3 Fontaines	143 910 €	D.P.V	215 688 €
City Stade – Quartier des Essarts	125 700 €	Autofinancement	53 922 €
TOTAL	269 610 €	TOTAL	269 610 €

- de signer toute pièce afférente à la présente décision.

Article 2 : Le Conseiller Départemental-Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Région Centre et du Loiret,
- Monsieur le Trésorier – Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Fait à Saint Jean de la Ruelle

Le 4 mai 2023



Christophe Chaillou
Conseiller Départemental du Loiret
Maire de Saint Jean de la Ruelle